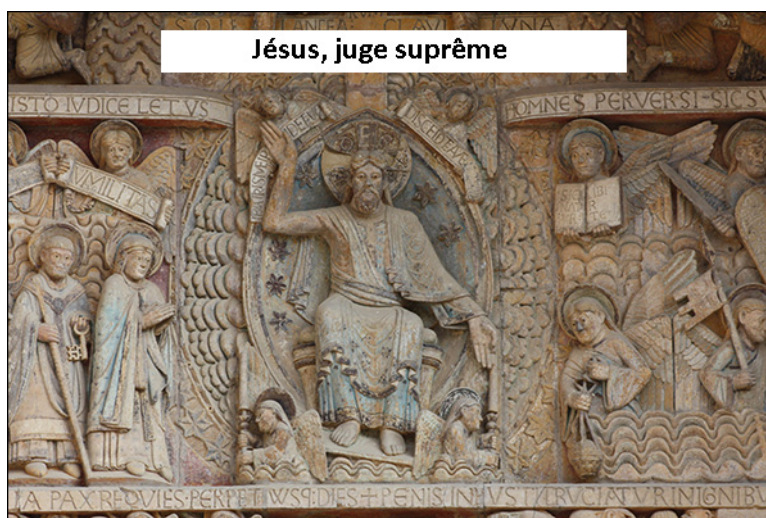


« Qui suis-je pour juger ? » « Mais, le pape, Très Saint-Père ! »

Publié le 10 janvier 2017 · Abbé Jehan de Pluvié · 4 min de lecture



« *« Qui suis-je pour juger ? » : l'Église interdit de juger* », par l'abbé Jehan de Pluvié.
Texte extrait du dossier de Fideliter n° 233 « 12 idées fausses sur la religion ».

Si une personne est gay et cherche le Seigneur avec bonne volonté, [qui suis-je pour la juger ?](#) » Tournée en boucle comme un « tube » par les fossoyeurs de la morale catholique, cette courte interrogation du pape François (lors de son retour des Journées mondiales de la jeunesse à Rio le 29 juillet 2013) conduit finalement à remettre en cause une des opérations humaines les plus élémentaires : le jugement moral.

Car dès lors que le chef suprême de l'Église n'est pas habilité à juger des pratiques contrenature d'un homosexuel qui, surtout s'il cherche Dieu, devrait tout simplement les abandonner, quel individu pourra se permettre de porter des jugements sur autrui ? Si un homme est terroriste, s'il est pédophile, et s'il cherche le Seigneur, qui suis-je pour juger ? À la rigueur, allons jusqu'à l'ultime conséquence de cette réflexion pontificale : si même quelqu'un ne cherche pas le Seigneur, qui suis-je pour juger ?

Faudra-t-il laisser toute sentence morale à Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Pour répondre à cette question, que chacun se demande : qui suis-je ? Un homme, un être doué de raison dont le juge-

ment me permettra de me conduire vers le bien, vers mon salut, et si je suis responsable d'autrui (parent, dirigeant, chef au sein d'une société civile ou ecclésiastique), de faire régner la paix et la justice, de corriger mes subordonnés avec prudence dans le domaine qui m'incombe, ou d'enrayer la propagation du mal.

Certaines recommandations de l'Écriture sainte sembleraient cependant corroborer la retenue du pape qui reprend d'ailleurs presque mot pour mot une réflexion de saint Jacques : « Mais qui es-tu, toi qui juges le prochain ? » (Jc 4, 13) Notre-Seigneur dit aussi : « Ne jugez point afin que vous ne soyez pas jugés. » (Mt 7, 1) Dans l'une de ses paraboles, le Christ reproche à demi-mot au pharisien de se faire l'inquisiteur de la vie morale du publicain. Mais il n'est pas besoin d'avoir suivi de hautes études pour comprendre que les passages cités stigmatisent seulement le jugement téméraire, malveillant ou sans fondement sérieux. Les accusations hâtives et divulguées inconsidérément demeurent une tare malheureusement trop fréquente de la nature humaine, même en milieu chrétien. Si les paroles oiseuses nous seront reprochées, que dire des réquisitoires sans pitié envers les autres ? Ce que Notre-Seigneur condamne, c'est de « juger selon l'apparence » (Jn 7, 24), de « juger selon la chair » (Jn 8, 15).

D'autres paroles de l'Écriture demandent au contraire le jugement : « Jugez selon la justice. » (Jn 7, 24) Dans ses paraboles, Notre-Seigneur Jésus-Christ réclame un discernement : Lazare et le mauvais riche, le levain des pharisiens, l'obole de la veuve, l'arbre qui se juge à ses fruits. Saint Jacques nous encourage à la correction fraternelle : « Mes frères, si quelqu'un d'entre vous s'égare loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramène un pécheur de la voie où il s'égare, sauvera son âme de la mort, et couvrira une multitude de péchés. » (Jc 5, 19-20)

Comment donc corriger le prochain, avec charité s'entend, si un certain jugement ne se formule pas à son encontre ? Comment éduquer et diriger droitement un enfant si son responsable doit suspendre le jugement sur son agir ? Comment faire régner la paix et la justice si l'autorité compétente devait en toutes circonstances s'enquérir du for interne pour donner une ligne de conduite ou condamner les actions évidemment mauvaises ? Bien sûr, connaissant la faiblesse humaine que supportent aussi bien le pécheur que son juge, le prochain doit faire preuve d'indulgence parce qu'il est lui-même pécheur et que, la plupart du temps, il ne connaît pas tous les motifs de l'action. L'autorité doit également exercer la clémence afin de « ne pas éteindre la mèche qui fume encore ».

Mais, le « **qui suis-je pour juger ?** » jette le trouble dans les rangs catholiques et réjouit les ennemis de l'Église parce que, loin d'enrayer le scandale, il le propage à sa manière.

Dans son commentaire de la *Somme Théologique* de saint Thomas sur la correction fraternelle, le **père Noble** nous éclaire sur la prudence (et aussi la justice) du chef qui doit savoir distinguer : « Ne serait pas un chef prudent qui ne ferait pas l'exact partage entre les fautes secrètes et sans préjudice pour le bien commun et les délits publics qui, par leur scandale ou par leur nocivité, portent atteinte à ce même bien commun. »

L'exclamation d'un fidèle résumera à merveille notre sujet : « **Qui suis-je pour juger ?** » « **Mais, le pape, Très Saint-Père !** »

Abbé Jehan de Pluvié, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Sources : Fideliter n° 233

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/nouveau-magistere/qui-suis-je-pour-juger-mais-le-pape-tres-saint-pere-abbe-j-de-pluvie-10-janvier-2017

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France